

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	13 (1992)
Artikel:	Les nouvelles composantes de l'identité jurassienne 1974-1989
Autor:	Prongué, Bernard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1078130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les nouvelles composantes de l'identité jurassienne 1974–1989

Bernard Prongué

Mieux que toute autre région¹, le Jura répond pleinement à cette définition de l'identité régionale: «L'identité est une création collective, culturelle, toujours en devenir»². Aussi, un élément important est à retenir à l'égard de la recherche portant sur «Les nouvelles composantes de l'identité jurassienne». Elle s'est achevée en 1989 et la rédaction a été terminée en septembre 1990, les résultats étant publiés au printemps 1991. Mais entretemps, le processus s'est poursuivi et les événements récents ont vraisemblablement infléchi quelques perspectives. Pour la bonne compréhension des choses, il importe donc de bien dater les travaux afin d'éviter tout anachronisme.

Toutefois les problèmes fondamentaux demeurent. Qu'est-ce que le Jura? Qui sont les Jurassiens? Qu'est-ce que l'identité, actuellement fort à l'honneur dans les sciences humaines? Il résulte de ces questions une double et embarrassante interrogation qui renvoie autant aux «identités incertaines» qu'aux «incertitudes jurassiennes»³.

Une autre difficulté est apparue avec l'objectif fixé à la recherche: réaliser une approche interdisciplinaire du problème jurassien. A cette fin, l'équipe a été formée d'un historien, d'un sociologue et d'un ethnologue. Mais la dispersion géographique a favorisé un travail individuel à caractère multidisciplinaire, même si, grâce à des échanges en profondeur, des orientations communes ont été dégagées.

Aussi, le résultat, la publication de *L'Ecartèlement*, est incontestablement le fruit d'un travail d'équipe, équipe aux prises avec les hypothèses qu'explique le sous-titre: «Espace jurassien et identité plurielle. 1974–1979»⁴. A vrai dire, ces deux perspectives se sont imposées progressivement, sans faire

1 «Région régionalisme, ces notions ne sont pas définies une fois pour toutes. A chaque étape du mouvement historique, elles s'affirment, sous un masque qui peut paraître immuable, dans des réalités sociales nouvelles et toujours mouvantes». Soboul A.: *De l'ancien régime à la révolution; problème régional et réalités sociales*. In C. Gras et G. Livet: *Régions et régionalisme en France du 18^e siècle à nos jours*. Paris, PUF, 1977, p. 53–54.

2 Bassand M.: «Introduction». In Conseil de l'Europe: *Projet Culture et Région: Identité et développement régional*. Berne, Peter Lang, 1991, p. 11.

3 Expressions tirées de l'introduction de l'article publié par Rudolf von Thadden: «Peut-on penser l'identité allemande sans l'Est de l'Allemagne?» In *Le Débat*, n° 45, mai–septembre 1987, p. 160–169. Ecrit avant la réunification de l'Allemagne, cet article suggère des hypothèses comparatives intéressantes pour le Jura.

4 Publié sous la direction de Bernard Prongué avec les contributions de Cyrille Gigandet, Gilbert Ganguillet et Daniel Kessler. Avant-propos de Maurice Born. Saint-Imier, Ed. Canevas / Lausanne, L'Age d'Homme, 1991, 671 p.

l'objet de recherches théoriques particulières et sans recours à un modèle précis⁵.

Comme le projet était placé sous la rubrique régionale dans le tableau synoptique du PNR 21, il a été admis que la région concernée était celle définie par la révision constitutionnelle bernoise de 1950, le Jura bernois des sept districts. Quant à l'identité, elle a été comprise «comme une image», l'image de marque que les Jurassiens tentent de donner d'eux-mêmes. Mais cette image n'est pas statique: elle évolue et, à travers les événements, «produit» ou «ne produit pas» «d'identité collective».⁶

Restait à faire preuve de discernement et d'honnêteté intellectuelle⁷. En effet le concept de région, comme celui de nation, est «un enjeu»⁸, phénomène particulièrement sensible dans le Jura. Le fait même que l'on étudie une région à partir d'elle-même, et non à partir des Etats cantonaux auxquels elle est rattachée, suscite ipso facto des réactions. Il en est de même à l'égard du langage majoritaire qui s'affirme de part et d'autre de la frontière tracée au cœur du pays: s'en écarter, c'est automatiquement s'attirer le reproche de servir la cause de l'adversaire.

Ces remarques préliminaires étant faites, il est temps de présenter le résultat des recherches, avant d'analyser quelques thèmes illustrant les nouvelles composantes de l'identité jurassienne.

Présenter succinctement les résultats d'une recherche qui compte plus de six cents pages est une gageure difficile à tenir⁹. Pour les faits, il faut renvoyer à l'étude, qui «se présente comme une collection de renseignements précieux et d'analyses en profondeur»¹⁰. Dès lors, on se contentera ici

5 Pour qui voudrait avoir une synthèse sur le sujet, on peut renvoyer aux travaux de Michel Bassand et plus particulièrement à l'«Introduction» signalée sous la note 2. C'est la raison pour laquelle plusieurs notes dans ce texte y font référence.

6 Prongué B.: «Synthèse». In *L'Ecartèlement*, p. 11–12. Cette perspective a été retenue par le groupe de travail «Concept économique pour le Jura bernois (CEJUBE)» pour le séminaire organisé le 15 octobre 1991 à Tramelan sur le thème «Image du Jura bernois». Les relations de la presse confirment globalement les résultats présentés ici.

7 Cette double exigence est particulièrement nécessaire pour l'étude de l'actualité jurassienne ainsi que l'a montré le colloque qui s'est tenu à Saint-Imier le 13 avril 1991 sur le thème Le Jura: l'identité en question. Placé sous l'égide du Cercle d'études historiques de l'Emulation et de Mémoire d'Erguel, il a bénéficié du soutien de la municipalité de Saint-Imier et du PNR 21. Cette manifestation a été suivie par des personnes représentant toutes les tendances qui s'affrontent dans la région et a fait place (enfin!) au dialogue (titre du compte-rendu de *l'Impartial* du 16 avril 1991). Pour autant, tout le monde n'a pas voulu y prendre part, raison pour laquelle la direction du PNR 21 organise le 9 novembre 1991 un deuxième colloque à Tramelan sur le même sujet. Peut-être faudra t-il en prévoir un troisième afin de donner satisfaction à toutes les parties. C'est là une preuve supplémentaire de la division qui règne dans la région.

8 Voutat A.: *Espace national et identité collective. Pour une sociologie du conflit jurassien*. Thèse, Lausanne, 1991, manuscrit, p. 317.

9 On peut relever qu'une telle présentation a deux reprises, une première fois sous forme condensée pour INFO 21 (n° 12, juillet 1990, p. 17–19) et une seconde fois pour la «synthèse» publiée par le PNR 21 en mars 1991 et reprise dans *L'Ecartèlement*, p. 11–38. Il convient de s'y référer pour complément d'information.

10 Born M.: «Avant-propos». In *L'Ecartèlement*, p. 7.

de mettre l'accent sur les hypothèses de recherches définies par les trois auteurs¹¹.

La perspective historique¹², tracée par Cyrille Gigandet, est centrée sur le devenir de la région jurassienne après la rupture événementielle que constituent les plébiscites jusqu'au partage des biens entre les cantons de Berne et du Jura. Cette décennie, de 1974 à 1984, est une phase d'universelle transition. Passé ce cap, la communauté jurassienne, telle qu'elle s'est développée à partir de 1815, n'est plus guère reconnaissable. Ses principales composantes étaient alors géographique et historique, culturelle et horlogère, bilinguistique et biconfessionnelle. Elles servent désormais à caractériser un ensemble disparu.

La région est en effet «éclatée en trois sous-ensembles déjà potentiellement distincts dans l'additif constitutionnel de 1970, intégrés ou en voie d'intégration dans trois Etats différents de la Confédération»¹³. Cette recomposition des frontières cantonales dans l'angle nord-ouest de la Suisse implique par elle-même une séparation institutionnelle à laquelle s'ajoute celle, partielle, du tissu associatif.

Mais d'autres facteurs favorisent aussi une différenciation accrue des trois sous-ensembles, en particulier la crise économique qui sévit alors. Ils conduisent à une redéfinition de la conscience régionale en fonction même de l'espace jurassien. C'est ainsi que la République et Canton du Jura se recentre sur elle-même en se dotant d'institutions étatiques. A l'inverse, le Jura bernois, subissant les effets d'un partage identitaire, développe une manière de «communalisation» de la vie régionale. Comme cette dernière ne peut s'exprimer en tant que telle, elle se réfugie dans la lutte que se livrent séparatistes et antiséparatistes pour le pouvoir local. C'est le moyen pour les premiers d'afficher une autonomie par rapport aux institutions régionales, sinon d'exprimer la volonté de rejoindre le nouveau canton. Pour les seconds en revanche, la région n'est plus guère évoquée que comme moyen de s'opposer aux visées «annexionnistes» du nord.

La nécessité imposée à chaque sous-ensemble de se recentrer résulte du démantèlement régional intervenu avec les plébiscites. En effet, le Jura des sept districts avait une taille suffisante pour faire valoir, en tant que région périphérique, ses droits dans le canton de Berne. Restant dans la même pers-

11 Pour renouveler la problématique ce passage se fonde principalement sur les contributions que les trois chercheurs ont présentées au Colloque de Saint-Imier (voir note 7) et qui paraîtront dans les *Actes 1991* de la Société jurassienne d'Emulation. Comme l'ouvrage est sous presse, les renvois sont donc sommaires et mentionnés sous le titre général: *Actes du Colloque de Saint-Imier*.

12 Gigandet C.: «Sous le choc de l'histoire. L'identité jurassienne entre deux Etats». In *L'Ecartèlement*, p. 39–224.

13 Gigandet C.: «Le Jura: une identité régionale face aux Cantons, à la Suisse et à l'Europe». In *Actes du Colloque de Saint-Imier* (20 p.). Voir surtout les conclusions.

pective, le Jura bernois actuel défend prioritairement les particularités d'une minorité linguistique affaiblie¹⁴, sans pouvoir s'imposer à un échelon plus vaste, comme l'Arc jurassien. Dorénavant, en effet, la position et la grandeur des sous-ensembles jurassiens conduisent à une collaboration intercantonale ou transnationale. «La Regio Basiliensis pour le Laufonnais et la Communauté de travail du Jura pour le nouveau Canton, constituent les formes nouvelles de ce cadre régional élargi»¹⁵.

Le double mouvement observé, à savoir le pouvoir intégrateur à l'intérieur de la région d'une part, la volonté de s'associer à la constitution de nouvelles réalités extérieures d'autre part, déterminent une évolution qui contribue à différencier les trois sous-ensembles. Ceux-ci ont pourtant toujours en commun, au-delà de l'héritage historique, la Question jurassienne et ses prolongements actuels.

L'enquête sociologique¹⁶, conduite en 1981 par Gilbert Ganguillet, réduit le champ d'investigation au Jura bernois et à la mobilisation sociale exceptionnelle qui s'y est produite. Loin d'avoir résolu la Question jurassienne, les plébiscites prolongent et circonscrivent en même temps un conflit, considéré comme l'un des plus persistants en Suisse. Une autre particularité réside dans son radicalisme, car l'effervescence suscitée atteint un niveau inhabituel dans un pays qui croyait avoir résolu ses problèmes de minorité, bien qu'elle reste très en deçà des flambées de violences provoquées par les tensions ethno-régionales à l'étranger.

Une première évidence s'impose à l'analyste. Au sein des deux courants opposés, la structure sociale des militants présente trop de similitudes pour expliquer les engagements respectifs. Il faut donc chercher des causes ailleurs. Or, il semble bien que c'est par «l'intermédiaire de réseaux sociaux que s'est opérée cette importante mobilisation»¹⁷ et que se sont organisés les mouvements en présence. Ceux-ci, tout en restant très traditionnels dans leur structure, se caractérisent par un hermétisme total à l'égard de l'adversaire. Il en résulte une division qui marque profondément la vie sociale. Le seul point commun est l'importance accordée à la défense territoriale de la langue, signe évident, malgré des connotations très diverses, de l'enracinement des uns et des autres dans la région.

Ce qui différencie le plus les deux groupes, c'est le système des valeurs. La majorité antiséparatiste défend l'ordre établi et pratique une politique du

14 La question de la taille régionale a été aussi mise en évidence par les économistes venus à Tramelan pour traiter de l'«Image du Jura bernois». Ils ont en conséquence conseillé «à cette micro-région de se résigner dans une région plus vaste». *Le Démocrate* du 16 octobre 1991.

15 Gigandet C.: loc. cit.

16 Ganguillet G.: «L'identité partagée du Jura bernois. Les militants et la Question jurassienne». In *L'Ecartèlement*, p. 225-348.

17 Ganguillet G.: «L'identité à l'enquête: mobilisation collective et mobiles individuels des militants (anti)séparatistes (1981)». In *Actes du Colloque de Saint-Imier* (20 p.). Voir surtout la conclusion.

refus, attitude qui n'est pas propice à l'établissement d'une véritable conscience collective. La minorité séparatiste est nettement plus progressiste que ses adversaires et tend à propager une image unitaire de la communauté jurassienne assez éloignée de la réalité sociale. Mais le fait de contester à la région sa personnalité propre ne contribue pas non plus «à la constitution d'une conscience collective, base de l'identité régionale»¹⁸. Ainsi, le conflit lui-même semble stérile, comme si la région, «agie par d'autres»¹⁹, subissait un destin aggravé encore par la crise horlogère.

L'approche ethnologique²⁰ de Daniel Kessler se situe précisément dans ce contexte. A cette fin, il a choisi «Saint-Imier dans la tourmente horlogère» en 1988. Il confirme, par le détail, la perspective historique et l'enquête sociologique, en soulignant d'emblée le danger qui guette constamment le chercheur: «muter le discours sur l'identité en discours d'identification»²¹. A cet égard, le rapprochement de l'identité collective avec la culture est éclairant à plus d'un titre. L'une et l'autre ne se renouvellent en profondeur qu'en période de crise, à condition de trouver les forces nécessaires.

Le premier aspect analysé est celui de la relation à l'espace et à l'environnement régional. Le Vallon de Saint-Imier, géographiquement bien délimité, appartient au Jura bernois dont l'identité collective est partagée, parce que disputée entre deux Etats confédérés. Quatorze ans après les plébiscites, la Question jurassienne reste omniprésente jusque dans le quotidien. Cette logique impitoyable tue dans l'œuf toute tentative de renouveau régionaliste ou d'affirmation identitaire.

La seconde analyse révèle des effets qui ne sont pas moins évidents: la mutation de l'horlogerie. L'évolution des techniques et la concentration industrielle accélérée par la crise opèrent un changement profond qui n'est pas seulement économique, mais aussi social. Un des fondements de l'identité régionale s'écroule, non sans quelques réactions. Ainsi, lorsque Longines annonce au début 1988 une importante restructuration, une manifestation est organisée sur le thème «Une région se bat pour vivre». Mais bientôt, les antagonismes anciens réapparaissent, enterrant toute velléité de surmonter la crise par un projet collectif.

18 Ibid.

19 Bassand M.: loc cit., p. 13. Et il ajoute: «l'absence d'identité régionale, par ailleurs, ne signifie pas que les habitants n'ont pas d'identité: l'identité d'un individu peut être locale, sociale, fonctionnelle, et pas forcément régionale».

20 Kessler D.: «Crises et identités critiques dans une vallée du Jura suisse en 1988. A propos des mutations de l'industrie horlogère, de la question sans réponse de l'appartenance cantonale et des problèmes en résultant pour l'identité de la population du Vallon, jurassien-bernois ou sud-jurassien, de Saint-Imier». In *L'Ecartément*, p. 349–498.

21 Kessler D.: «La crise identitaire au quotidien: Saint-Imier dans la tourmente horlogère (en 1988)». In *Actes du Colloque de Saint-Imier* (10 p.). Introduction.

Aussi, «le discours identitaire du Vallon résulte d'un déficit (celui de la pérennité de l'industrie horlogère surtout); il conclut à un déficit (économique, démographique et politique); il est lui-même déficitaire faute d'appuis fiables et d'occasions d'être formulé ou entendu»²². Pour sévère qu'il soit, le constat est confirmé par d'autres observateurs, en particulier au plan économique²³. Il ne faut pas oublier en effet que «si l'identité est un processus culturel, elle n'a pas que des fondements culturels»²⁴. Elle résulte au contraire d'un processus complexe où une activité industrielle spécifique peut jouer un rôle considérable. Tel a été le cas de l'horlogerie pour Saint-Imier et le Vallon, symboles depuis le XIX^e siècle du «Jura horloger», image que tente de supplanter aujourd'hui le «Jura industriel».

Les thèmes qui ont été le plus approfondis forment ce que l'on peut considérer comme les nouvelles composantes de l'identité jurassienne. Les anciennes, qu'elles soient géographiques, historiques, linguistiques ou confessionnelles, subsistent sans modifications essentielles, sauf qu'elles servent encore et toujours de critères²⁵ d'identification aux divers protagonistes.

Le premier thème, celui qui s'impose brutalement dans l'espace jurassien au lendemain des plébiscites, est celui de la frontière²⁶. Avant même que la République et Canton du Jura n'existe officiellement, chaque Jurassien se sent directement interpellé. C'est le signe qui annonce une évolution différenciée au sein de la région telle qu'elle s'est constituée depuis le XIX^e siècle. Véritable isobare politique, elle devient le principal enjeu.

Pour illustrer le phénomène, un exemple suffira: la politique culturelle, instrument indispensable à «la promotion d'une identité régionale»²⁷. Jusqu'en 1974, la «vitalité culturelle» du pays était alors principalement le fait des associations²⁸. Or, si ces dernières ne sont pas directement concernées par l'établissement d'une nouvelle frontière, elles sont soumises à la reconnaissance d'utilité publique dont dépend le soutien financier de l'Etat. Il en est résulté des ruptures dans le développement du tissu associatif. La première vic-

22 Ibid. Conclusion.

23 La relation du séminaire consacré à l'«Image du Jura bernois» est en effet tout aussi explicite. Selon Marc Schindler, «l'image du Jura bernois est mauvaise... La région est perçue par les Romands comme une perdante qui subit son destin (...) et de surcroît économiquement sinistrée». *L'Impartial* du 16 octobre 1991.

24 Bassand M.: loc. cit., p. 12.

25 Sur le sujet, on lira avec intérêt la thèse de Bernard Voutat (voir note 8), ainsi que sa contribution «L'identité à l'épreuve du conflit jurassien. Réflexions sur une notion ambiguë à propos d'un conflit qui ne l'est pas moins». In *Actes du Colloque de Saint-Imier* (23 p.).

26 «Depuis les plébiscites de 1974 et 1975, une frontière cantonale matérialise entre Jura Nord et Jura Sud une discontinuité qui n'était jusqu'alors que théorique. Aux différences socio-culturelles, qui ont permis l'éclatement, se sont rapidement surajoutées les divergences et ruptures issues des processus de séparation et de création d'un canton». Gonseth M.-O.: «Front d'hier, enjeu d'aujourd'hui». In *D'autre part*, Delémont, printemps 1991, p. 28-30.

27 Bassand M.: loc. cit., p. 12.

28 *Nouvelle Histoire du Jura*. Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, 1984, p. 274.

time a été sans conteste le Centre culturel jurassien, conçu dès 1969 comme un «lieu de rencontre où les Jurassiens, quels que soient leur rang social et leur formation, réalisent dans et par la culture leur unité»²⁹.

Or, la frontière devient fondatrice d'une diversité qui s'inscrit dans les faits par un double mouvement. Pour sa part, le Jura bernois refuse de cautionner le soutien financier aux grandes associations unitaires, comme la Société jurassienne d'Emulation, associations qui deviennent autant de refuges identitaires pour les autonomistes. En contrepartie, il organise un réseau parallèle d'associations régionales. Inversement, la République et Canton du Jura soutiennent les grandes associations jurassiennes, non sans créer les institutions indispensables pour la prise en charge des tâches culturelles dévolues à l'Etat. Mais l'existence même d'un canton favorise l'éclosion de nouvelles associations organisées au plan fédéral, comme la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses ou la Ligue suisse du patrimoine (Heimatschutz). En l'occurrence, il s'agit d'un enrichissement du réseau associatif.

Ainsi, malgré la législation qui reste identique sur l'ensemble du Jura, la culture subit la tension et les déchirements que provoquent deux politiques divergentes. La frontière, c'est le défi de «l'autre Jura», particulièrement dans le Jura bernois où elle se prolonge sous de multiples aspects. Elle influe sur le comportement collectif et individuel, car elle devient le symbole de l'appartenance cantonale et nourrit les affrontements qui en découlent.

Un autre thème a particulièrement retenu l'attention des chercheurs: la régionalisation. Le phénomène touche l'ensemble du Jura au début des années 1970, que ce soit avec le Centre culturel jurassien, la Chambre d'agriculture jurassienne ou le Comité Pro Transjurane, sans parler des régions LIM. Passé les plébiscites, il en advient ce qu'il est advenu dans le domaine culturel. La région jurassienne, qui s'était imposée comme critère d'analyse de la réalité helvétique, est dorénavant éclatée en des sous-ensembles qui réagissent très différemment à la crise économique consécutive aux chocs pétroliers. Dans le Jura bernois, la récession est tout d'abord niée, puis subie passivement comme une catastrophe. Dans le canton du Jura, au contraire, elle favorise le processus de régionalisation en cours, y compris au niveau des districts. Ces deux attitudes répondent peut-être à des mentalités différentes, mais aussi à une volonté, celle de faire aboutir, ou non, un projet.

De ce fait, il est incontestable que, dès les plébiscites, les Jurassiens du nouveau canton ont une «identité projective» fondée sur «une représentation plus ou moins élaborée du futur de la région»³⁰. Or, ce futur dépendrait autant de la société que des institutions étatiques mises en place. La symbiose

29 Ibid., p. 277.

30 Bassand M.: loc. cit., p. 13.

s'est réalisée sous l'emprise de la crise économique. Elle conduit l'Etat à faire siens les projets de développement élaborés par les associations: «C'est donc surtout dans la dynamique qui s'instaure entre pouvoirs politiques constitutants puis cantonaux d'une part, les associations et la société civile d'autre part, que réside la véritable nouveauté de la République et Canton du Jura. Elle lui a permis de relever le défi que représentait la création d'un Etat en cette fin du XX^e siècle»³¹.

Dans le Jura bernois en revanche, la régionalisation est instaurée au niveau institutionnel avec la Fédération des communes du Jura bernois qui, rapidement, devient «un parlement» à l'image de sa région. Partagée et sans pouvoirs réels, elle n'a pas bénéficié de l'expérience du passé régional jurassien. De plus, la crise économique entraîne la restructuration de l'industrie horlogère et impose une nouvelle image du Jura, le «Jura industriel». La mutation a été d'autant plus douloureusement ressentie qu'elle n'a été adoucie ni par une véritable diversification, ni par la création de postes de travail dans le tertiaire. En l'absence de projet, l'identité devient stigmate³².

Entre les deux subrégions du nord et du sud, le Laufonnais illustre parfaitement la dynamique de la régionalisation. Celle-ci se manifeste autant dans le domaine économique que culturel et est alimentée politiquement par la possibilité d'opérer un choix décisif. Les droits particuliers reconnus au district ont en effet permis aux partisans et adversaires de la séparation de maintenir un dialogue. Le rebondissement de la procédure plébiscitaire traduit, en 1989, une évolution de même nature que celle qu'a connue le Jura avant 1974. Cette comparaison, établie sur le dynamisme qu'a suscité la régionalisation, démontre pour le moins que l'identité ne peut être fondée sur la quête exclusive de ses racines, mais qu'elle est constamment affrontée aux défis du présent et de l'avenir³³.

Dernier thème abordé tout au long de la recherche: celui des minorités. Il faut être conscient qu'au terme des plébiscites, chacun des sous-ensembles de la région a dû compter avec sa propre minorité. Trois voies se sont révélées praticables. La première tentait d'intégrer les adversaires d'hier. C'est le fait de la République et Canton du Jura. La transformation d'un mouvement de lutte en un Etat y est pour beaucoup.³⁴ La deuxième voie consistait à maintenir la dynamique régionale face à une option possible. C'est le cas du Lau-

31 Prongué B.: «Synthèse». In *L'Ecartèlement*, p. 18–19.

32 Bassand M.: loc. cit., p.14. Il s'agit de «l'identité négative (qui) est intitulée stéréotype ou stigmate».

33 Ibid., p. 11.

34 Born M.: «Introduction aux contributions de l'après-midi». In *Actes du Colloque de Saint-Imier*: «Si les antiséparatistes vivant dans le Jura (avant 1974) ont pu s'opposer à un mouvement d'idées, ce n'est plus tout à fait pareil face à un Etat. Un Etat, par son image même, inspire une certaine forme de respect, pour utiliser un terme simple».

fonnais qui, en fin de compte, a changé de majorité, sans pour autant créer une unanimité.

La troisième voie, qui de loin a été la plus étudiée et analysée, est celle qu'a empruntée le Jura bernois, partagé entre deux choix identitaires contradictoires. Elle conduit à un état de combat permanent entre majorité et minorité. Aucune passerelle, en effet, aucune institution ne permet de gérer le conflit dans sa dimension régionale. Au contraire, celles qui ont été créées dans la foulée des plébiscites sont rapidement devenues objet de nouveaux affrontements. Il en résulte une grave crise qui affecte durablement la société.

On peut objecter que le point de vue choisi est celui de la région jurassienne et que l'analyse ignore les efforts d'intégration du Jura bernois dans le canton de Berne. Or, une telle analyse existe³⁵, et la convergence des points de vue est manifeste sur plusieurs éléments. Le premier, et non le moindre, est de vouloir regarder le Jura avec les yeux du présent. Or, «les jeunes qui façonnent le Jura bernois et la minorité romande de demain ne se retrouvent guère dans les discours d'aujourd'hui»³⁶. Le deuxième relève d'une même perception quant à l'utilisation de l'histoire, mais on ne peut l'évacuer, car l'Acte de réunion de 1815 sert toujours à fonder les droits spécifiques de la minorité romande du canton de Berne telle qu'elle a été ensuite définie par les plébiscites. Enfin, une troisième convergence est à relever: les difficultés du Jura bernois à définir son identité ou à la développer, ce qui «n'implique pas que cette identité serait inexistante»³⁷.

Ce qui sépare ces deux approches, c'est la perception de la minorité. D'un côté, on parle de majorité alémanique et de minorité francophone, de l'autre de majorité antiséparatiste et de minorité autonomiste. Il ressort de cette confrontation qu'une minorité cantonale peut se comporter comme une majorité régionale, non pas tant à l'égard de la langue, ni même de la culture³⁸, mais principalement quant à l'appartenance cantonale. La logique des plébiscites l'emporte encore sur toute autre considération, avec des conséquences inattendues. Dans la mesure où le Rassemblement jurassien maintient sa stratégie face à la Berne cantonale, il prive le Jura bernois de la possibilité de s'affirmer valablement comme région face à l'Ancien Canton. Par ailleurs, la majorité antiséparatiste n'a pas la crédibilité nécessaire pour faire valoir pleinement les droits du Jura bernois au sein du canton de Berne, car elle-même ignore sa propre minorité autonomiste.

35 Haenni D.: *Les Romands dans le canton de Berne*. Etude préliminaire. Rapport à l'intention du Conseil-exécutif. Carouge 1990, 42 p. Le rapport a été accepté par le Grand Conseil bernois en mars 1991 comme base de l'étude demandée par voie de motion.

36 Ibid., p. 34.

37 Ibid., p. 18.

38 Ibid., p. 19. La population du Jura bernois «a dans l'ensemble une communauté culturelle évidente avec celle du canton du Jura».

Vue sous cet angle, la seconde Question jurassienne apparaît comme un problème de minorités, minorité linguistique dans le cadre du canton du Berne et minorité autonomiste dans le cadre du Jura bernois. L'aspect linguistique se complique d'une composante politique par l'attachement soit au canton de Berne, soit au canton du Jura, cantons qui considèrent avoir de légitimes obligations envers ces deux minorités, pour des raisons évidemment très différentes. Aussi, l'appartenance cantonale partage l'identité du Jura bernois, lequel n'a pas encore dégagé de voies nouvelles pour surmonter ses propres divisions. Or, de plus en plus d'observateurs en sont convaincus: «La solution ne peut pas venir de l'extérieur»³⁹.

En conclusion, il convient de s'arrêter sur les deux images qui se sont imposées à la fin de la recherche: celle d'un «Jura éclaté» qui renvoie à l'espace jurassien d'aujourd'hui, et celle d'une «identité plurielle» pour qualifier l'identité jurassienne actuelle.

La recherche portait, il faut le rappeler, sur une région bien délimitée géographiquement: le Jura bernois des sept districts. Dès 1947, cette région s'est progressivement imposée et a été reconnue comme telle par les Confédérés jusqu'au plébiscite de 1974. Or, en 1989, elle est encore aisément identifiable, même si elle a «éclaté» en trois sous-ensembles qui ont évolué fort différemment. De plus, l'option bâloise du Laufonnais tend à faire de ce territoire une région historique de l'Etat de Berne ou, plus simplement dit, le «Jura historique» tel qu'il a existé de 1815 à 1978. Dès lors, la région jurassienne, amputée de sa composante alémanique, est devenue essentiellement francophone. La notion de Jura a donc définitivement reçu un autre contenu.

L'espace jurassien étant redéfini selon des critères linguistiques, pourquoi parler d'«identité plurielle»? Pour les sociologues, il s'agit là d'un lieu commun⁴⁰ car une identité régionale «ne fait que rarement l'unanimité»⁴¹. Mais dans le cas jurassien, elle a été divisée territorialement sans rompre totalement les permanences qu'impose la continuité sociale et culturelle. De plus, elle se complique d'une référence nouvelle: il ne s'agit plus de créer un nouveau canton, mais d'affirmer une appartenance cantonale. Enfin, l'évolution récente ne permet pas de distinguer l'émergence de deux identités régionales distinctes. Certes, au nord, la République présente le profil typiquement jurassien d'un canton suisse; mais au sud, le Jura bernois concentre toutes les tensions nées de la Question jurassienne. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes.

39 Ibid., p. 30.

40 Bassand, M.: loc. cit., p. 10: «L'Identité régionale (mais il en va de même pour l'identité locale ou nationale) est plurielle ou comparable à un caléidoscope. Coexiste dans une même région un «stock» d'identités, certaines positives, d'autres négatives, patrimoniales, etc...».

41 Ibid., p. 12. Et il ajoute «Car ce qui est emblème pour les uns est stigmate pour les autres!».